

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



SIGMA AUDIT ALSACE

**Parc des Collines - 65 rue Jean Monnet
68200 MULHOUSE
Société de commissaires aux comptes**

**ASSOCIATION APAMAD
75 Allée Glück**

68200 MULHOUSE

Société à responsabilité limitée au capital de 7500 €
Membre de la Compagnie Régionale du ressort de la Cour d'Appel de Colmar
RCS Mulhouse 484 731 377 - APE 6920Z
Tél. : 03 89 37 12 08 - Fax : 03 89 37 80 88
E-mail : contact@s2a-cac.fr

ASSOCIATION APAMAD
75 Allée Glück
68200 - MULHOUSE

SIRET 509 168 480 00010
APE 8810A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association APAMAD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association APAMAD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note II. A) de l'annexe intitulée « Principes comptables » qui mentionne la première application du règlement ANC n° 2022-06. Cette note présente notamment l'incidence sur la comparabilité des comptes 2025 avec ceux de l'exercice précédent.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Nous nous sommes également assurés

- du suivi, des méthodes de calcul et de la cohérence des provisions et fonds dédiés ainsi que de leur conformité avec les principes énoncés dans l'annexe
- du respect des règles de comptabilisation des concours publics ainsi que des conditions prévues dans les notifications des organismes financeurs

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents commentés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

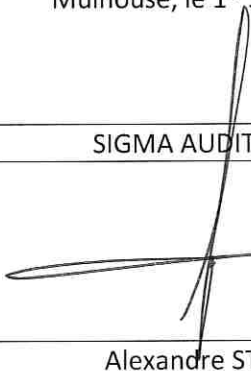
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Mulhouse, le 1^{er} Juin 2026

SIGMA AUDIT ALSACE

Alexandre STORRER

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACTIF	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net N-1
Frais d'établissement (I)	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels,	329 910	309 143	20 768	50 819
Fonds commercial (1)	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles (1)	17 945	5 000	12 945	12 945
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0		0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	130 600	0	130 600	130 600
Constructions	1 727 045	671 532	1 055 514	1 114 254
Installations techniques, matériel et outillage industriels	440 134	383 504	56 630	45 619
Autres immobilisations corporelles	3 845 009	3 140 858	704 151	703 098
Immobilisations grevées de droits	0		0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	2 508
Avances et acomptes	0		0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières (2)				
Participations	241 766	166 211	75 555	76 455
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	2 016 555	0	2 016 555	1 899 094
Autres immobilisations financières	37 009	0	37 009	29 031
TOTAL (II)	8 785 974	4 676 247	4 109 727	4 064 424
Comptes de liaison	0		0	0
TOTAL (III)	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures	0	0	0	0
Autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production (biens et services)	0	0	0	0
Stocks de produits et marchandises	0	0	0	0
Autres stocks	0		0	0
Fournisseurs débiteurs	23 698		23 698	39 878
Dont avances, acomptes versés sur commandes	132		132	33 614
Créances (3)				
Créances clients usagers et comptes rattachés	3 764 924	75 541	3 689 383	3 569 225
Autres créances	899 709	18 993	880 716	1 579 151
Charges constatées d'avance	101 406		101 406	116 922
Valeurs mobilières de placement	3 403 325	0	3 403 325	3 934 995
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0		0	0
Disponibilités	2 802 116		2 802 116	2 747 779
TOTAL (IV)	10 995 179	94 534	10 900 645	11 987 948
Frais d'émission des emprunts (V)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (VI)	0		0	0
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)	0		0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	19 781 153	4 770 782	15 010 372	16 052 371

(1) dont droit au bail 0
(2) dont à moins d'un an 6 221
(3) dont à moins d'un an 4 766 039

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	15 533	15 533
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	1 745 763	1 632 389
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 228 367	1 114 993
Autres	0	0
Report à nouveau	-696 867	-997 124
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	840 931	1 120 411
Excédent ou déficit de l'exercice	141 405	134 166
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Situation nette (sous-total)	2 046 765	1 905 374
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	486 217	549 103
Provisions réglementées	5 084	5 084
TOTAL (I)	2 538 066	2 459 562
Comptes de liaison	0	0
TOTAL (II)	0	0
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	778 262	772 024
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	360	1 000
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	0	0
Fonds dédiés sur concours publics	109 070	111 520
TOTAL (III)	887 691	884 544
PROVISIONS		
Provisions pour risques	571 119	905 611
Provisions pour charges	1 167 914	1 164 006
TOTAL (IV)	1 739 032	2 069 617
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	118 811	141 008
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	846 807	951 300
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	8 700 315	9 206 291
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 485	6 799
Autres dettes	131 555	311 698
Produits constatés d'avance	21 609	21 551
TOTAL (V)	9 845 582	10 638 649
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (VI)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	15 010 372	16 052 371

(1) dont à moins d'un an

9 752 431

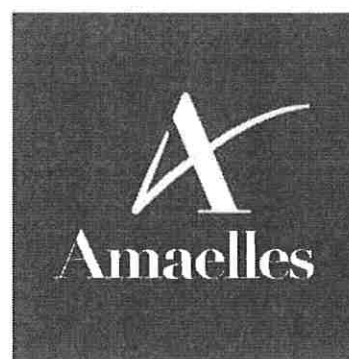
(2) dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques

0

SIGMA AUDIT ALSACE SàRL
Société de commissariat aux comptes
65 Rue Jean Monnet - 68200 MULHOUSE

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	209 911	202 178
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	0	0
dont ventes de dons en nature	0	0
Ventes de prestations de services	7 101 676	7 065 637
dont parrainages	0	0
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	43 392 396	42 331 849
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 206	2 951
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières	0	51 005
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	838 624	1 810 674
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 000	0
Utilisations des fonds dédiés	783 489	1 039 537
Autres produits	112 768	482 612
TOTAL I	52 448 071	52 986 443
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stocks	0	0
Autres achats et charges externes	14 465 665	14 593 395
Aides financières	5 044	45 710
Impôts, taxes et versements assimilés	2 626 613	2 762 343
Salaires et traitements	26 721 886	26 870 884
Cotisations sociales	6 863 207	6 977 156
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	337 630	419 601
Dotations aux provisions	439 849	798 415
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	293	0
Reports en fonds dédiés	786 637	826 642
Autres charges	185 529	138 671
TOTAL II	52 432 353	53 432 816
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	15 718	-446 373
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	18 580	20 061
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	118 553	130 489
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrument de trésorerie	0	0
TOTAL III	137 133	150 551
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	2 239	2 658
Différences négatives de change	0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
TOTAL IV	2 239	2 658
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	134 894	147 892
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	150 611	-298 480

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	1 000 879
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	566 156
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	434 723
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	9 206	2 077
Total des produits (I+III+V)	52 585 204	54 137 873
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	52 443 798	54 003 708
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	141 405	134 166
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	-70 894	-86 939
TOTAL	-70 894	-86 939
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mise à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	70 894	86 939
TOTAL	70 894	86 939



ANNEXE

AU BILAN

ET

AU COMPTE DE RESULTAT

APAMAD - RESULTAT 2025

Résultats au 31/12/2025	TOTAL GENERAL	SAAD 88 (dont Famil)	SERVICE LTD	ADJ AUTONOMES	PFR	SSAD & ESA	CSI & CSM	SPJM	PETITE ENFANCE	E-NUTRIV	SAAD 57 RCT MONTIGNY- LES-METZ	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE D'AUTRES STRUCTURES	ACTIONS TRANVERS.	VIE ASSOCIATIVE / TERRAINS & IMMEUBLES
CHARGES														
COUTS BRUTS DE PERSONNEL	37 033 911	24 976 956	1 388 423	2 863 261	435 761	3 678 253	1 168 950	1 036 718	440 798	852	953 872	181 332	505	-91 769
Appointements	26 721 895	18 684 282	961 867	1 942 429	287 235	2 382 984	724 489	657 617	313 793	0	642 292	124 908	0	0
Charges sociales	9 466 483	6 102 144	254 667	704 208	135 145	1 162 156	424 070	312 123	116 218	0	213 742	56 424	-12 520	-91 894
Autres rémunérations (personnels extérieurs)	845 542	190 529	171 889	126 624	13 380	133 113	20 381	66 978	10 797	852	97 948	0	13 025	125
CHARGES EXTERNES ET TAXES DIVERSES	13 843 532	5 747 976	3 206 365	1 606 736	122 199	1 776 870	356 019	252 877	174 082	546	95 401	8 623	-505	496 342
Consommations	593 587	204 787	61 134	145 364	7 021	58 489	23 347	10 021	23 117	318	4 481	2 416	0	23 060
Services extérieurs	2 326 833	696 640	232 309	543 360	55 843	348 404	153 611	119 840	49 783	2 833	25 241	875	1 800	96 294
Autres services extérieurs	6 928 023	2 669 501	2 394 484	547 311	19 131	587 793	46 842	54 869	51 267	1 773	9 584	2 932	-21 776	164 343
Impôts, taxes et versements assimilés	32 542	1 237	444	0	0	0	0	0	1 512	0	0	0	0	18 376
Autres charges courantes et services courante	3 962 548	2 175 812	518 013	360 683	40 204	352 194	131 235	68 147	43 403	-4 379	56 096	2 400	19 471	194 259
Redistributions / transferts de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES CHARGES COURANTES DE FONCT.	1 564 116	410 378	98 769	870 638	14 801	153 071	26 697	23 103	6 073	0	5 988	696	0	13 902
Amortissements	275 698	63 693	71 557	86 907	1 624	22 410	761	7 954	3 393	0	3 478	0	0	13 901
Provisions et fonds dédiés	1 288 418	346 685	27 192	723 731	13 177	130 661	25 936	15 149	2 690	0	2 509	696	0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	52 441 559	31 135 310	4 693 557	5 260 635	572 761	5 608 194	1 551 667	1 312 698	620 952	1 398	1 055 261	190 651	0	418 474
PRODUITS														
PRESTATIONS DE SERVICES	49 570 851	30 523 148	4 514 925	4 240 618	607 453	5 521 280	1 181 974	1 268 462	533 842	1 398	837 191	190 651	0	149 909
Participations bénéficiaires et organismes	49 570 851	30 523 148	4 514 925	4 240 618	607 453	5 521 280	1 181 974	1 268 462	533 842	1 398	837 191	190 651	0	149 909
PRODUITS EN ATTENUATION DE CHARGES	1 255 106	41 869	7 271	358 168	16 040	61 332	310 133	935	99 846	0	0	0	0	359 512
Subventions d'exploitation	923 221	15 908	1 095	353 770	15 680	54 486	308 985	0	99 846	0	0	0	0	73 452
Produits divers de gestion courante	331 885	25 961	6 176	4 389	360	6 846	1 148	935	0	0	0	0	0	286 060
AUTRES PRODUITS COURANTS DE FONCT.	1 622 114	560 401	26 076	708 722	7 830	181 949	89 918	29 794	5 047	0	11 376	0	0	1 000
Reprises sur provisions et fonds dédiés	1 622 114	560 401	26 076	708 722	7 830	181 949	89 918	29 794	5 047	0	11 376	0	0	1 000
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	52 448 071	31 125 419	4 548 272	5 307 508	631 323	5 764 561	1 582 025	1 299 191	638 734	1 398	848 568	190 651	0	510 421
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	6 512	-9 892	-145 286	26 873	58 562	156 367	30 358	-13 507	17 782	0	-206 693	0	0	91 947
CHARGES FINANCIERES	2 239	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 239
PRODUITS FINANCIERS	137 133	0	0	389	0	0	0	0	0	0	0	0	0	136 744
RÉSULTAT FINANCIER	134 894	0	0	389	0	0	0	0	0	0	0	0	0	134 505
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EXCÉDENT / DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT (*)	141 405	-9 892	-145 286	27 263	58 562	156 367	30 358	-13 507	17 782	0	-206 693	0	0	226 452
REPRISES DE RESULTATS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT HORS REPRISES DE RESULTATS	141 405	-9 892	-145 286	27 263	58 562	156 367	30 358	-13 507	17 782	0	-206 693	0	0	226 452
Donc, financement par la réserve pour projets associatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Donc, financement par la réserve pour investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EXCÉDENT / DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT APRES AFFECTATION SUR LES RESERVES	141 405	-9 892	-145 286	27 263	58 562	156 367	30 358	-13 507	17 782	0	-206 693	0	0	226 452
Donc, Résultat sous contrôle de tiers financiers	228 684	0	0	27 263	58 562	156 367	0	-13 507	0	0	0	0	0	0
Résultat en gestion propre	-87 279	-9 892	-145 286	0	0	0	30 358	0	17 782	0	-206 693	0	0	226 452
EXCÉDENT / DÉFICIT ECONOMIQUE APRES AFFECTATION SUR LES RESERVES ET HORS REPRISES DE RESULTATS	141 406	-9 892	-145 286	27 263	58 562	156 367	30 358	-13 507	17 782	0	-206 693	0	0	226 452

Ce rapport constitue l'annexe au bilan clos le 31 décembre 2025 (avant répartition) dont le total est de 15 010 372 euros et au compte de résultat présentant un excédent de 141 405 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. Les éléments significatifs de l'exercice 2025 et événements postérieurs survenus depuis la clôture de l'exercice

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à souligner sur l'exercice 2025.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture ne nécessite un traitement particulier dans les comptes de l'exercice 2025.

II. Principes comptables et méthodes de base

A. Principes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions applicables à la clôture de l'exercice :

- Du code du commerce,
- Du règlement ANC N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- Du règlement ANC N°2019-04, relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- De l'instruction comptable M22,
- De l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles,
- Ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il est à noter que le fait générateur de l'enregistrement des cotisations est l'appel de cotisation. Les cotisations sont ainsi inscrites en produits au moment de cet appel. Le montant comptabilisé correspond à celui figurant sur l'appel de fonds.

Concernant l'application de la nouvelle réglementation comptable, il convient de mentionner les changements de présentation significatifs suivants :

1. Les remboursements de frais avancés qui figuraient en transferts de charges ont fait l'objet de reclassements en fonction de leur destination, ce qui explique en grande partie la baisse de 972k€ entre 2024 et 2025 sur le poste de produits « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » qui comportaient en 2024 les transferts de charges pour un total de 665k€ (cf tableau ci-dessous) :
 - ⇒ Les frais avancés par APAMAD étaient pour l'essentiel des refacturations de personnel et de la mise à disposition de locaux. Ces frais auparavant en transferts de charges figurent à compter de 2025 dans les Ventes de prestations de services. Ce sont 149k€ de mises à disposition de locaux en 2025 contre 151k€ en 2024. Pour les autres frais avancés à des tiers, ils représentent 211k€ en 2025 contre 277k€ en 2024.
 - ⇒ Les avantages en nature et redevances versées sur les véhicules de fonction figurent dorénavant au crédit du compte 6419, soit en diminution des charges de personnel. Cela représente 131k€ au 31 décembre 2025 contre 115k€ au 31 décembre 2024. Ce qui explique pour partie la baisse de 149k€ sur le poste de charges d'exploitation « Salaires et traitements ».
2. Les remboursements de frais de formations, auparavant en Autres produits, viennent également en diminution des charges de personnel à compter de 2025, ils sont au crédit du compte 6491 (413k€ en 2025 contre 455k€ en 2024). Ce qui explique pour partie la baisse de 114k€ sur le poste de charges d'exploitation « Cotisations sociales ».

COMPTE DE RESULTAT		Exercice 01/01/2025 au 31/12/2025	Exercice 01/01/2024 au 31/12/2024	ANC 2022-06 <u>Nouveaux</u> <u>comptes</u>
REPRISE SUR AMORT., DEP., PROV., ET TRANSFERTS DE CHARGES		838 624,36	1 810 673,79	
Transfert de charges		0,00	664 596,21	
79100000	Remboursements assurances	0,00	26 541,94	75870000
79110000	Frais avancés pour le cpte de tiers	0,00	88 470,55	70882000
79110100	Frais avancés - Terrains & immeubles	0,00	150 836,91	70831000
79120100	Avantage en nature au personnel	0,00	36 605,70	64190000
79120400	Remboursements fournitures (LTD....)	0,00	2 428,20	70880000
79120500	Redevances véhicules de fonction	0,00	78 862,30	64190000
79120600	TI Wittenheim - charges récupérables	0,00	3 788,18	70831100
79120700	Frais avancés pour le cpte autres tiers	0,00	277 062,43	70882000
Reprises sur amortissements et provisions		838 624,36	1 146 077,58	
78150000	Reprise sur provision pertes et charges	603 364,65	936 108,33	inchangé
78153000	Reprise sur provision départ retraite et licenciement	167 069,00	150 872,00	inchangé
78174000	Reprise sur provision pour dépréciation des créances	68 190,71	59 097,25	inchangé
AUTRES PRODUITS		112 768,17	482 611,91	
75410000	Remboursements formations	0,00	454 543,20	64910000
75412000	Abandons de frais des bénévoles	4 384,33	9 296,19	inchangé
75838000	Remboursement de frais par les autres tiers	8 630,00	10 804,00	inchangé
75870000	Remboursements assurances	1 395,26	0,00	nouveau cpte
75881100	Autres produits de gestion courante	98 358,58	7 968,52	

2. Les produits et charges qui composaient le résultat exceptionnel ont été reclassés de la façon suivante :

- ⇒ La constitution du prêt Effort Construction va dorénavant directement dans le compte de prêt à l'actif, sans transiter par les comptes 633 et 771 (120k€ au 31 décembre 2025 contre 118k€ au 31 décembre 2024).
- ⇒ Les produits de cessions des éléments d'actif sont maintenant sur une ligne spécifique des produits d'exploitation (6k€ en 2025 contre 631k€ en 2024 avec la vente des bureaux Rue Castors à Mulhouse). Il en est de même pour les charges des valeurs nettes comptables des immobilisations cédées avec une ligne dédiée dans les charges d'exploitation.
- ⇒ Les produits et charges sur exercices antérieurs, en exceptionnels auparavant, à compter de 2025 ils sont dans les comptes de charges et produits d'exploitation auxquels ils se seraient rapportés à l'origine.

COMPTE DE RESULTAT		Exercice 01/01/2025 au 31/12/2025	Exercice 01/01/2024 au 31/12/2024	ANC 2022-06 Nouveaux comptes
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion		0,00	118 281,81	
77100000	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	118 281,81	en 27400000
Sur opérations en capital		0,00	882 597,50	
77500000	Produits sur cession des éléments d'actif	0,00	631 000,00	75700000
77700000	Q/P subvention investissement virée compte fonct.	0,00	77 444,66	74700000
77880000	Produits exceptionnels divers	0,00	2 090,00	75881100
77881000	Produits sur exercices antérieurs	0,00	172 062,84	75881100
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00	1 000 879,31	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion		0,00	385,00	
67120000	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00	385,00	
Sur opérations en capital		0,00	565 771,35	
67520000	Valeur comptable des immob. corp.cédées	0,00	433 075,18	65200000
67810000	Charges sur exercices antérieurs	0,00	116 493,27	65880000
67880000	Autres charges exceptionnelles	0,00	16 202,90	65880000
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00	566 156,35	

B. Les liens avec l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées – APALIB', le Groupement de Protection Juridique des Majeurs, l'Association Réseau APA 71, l'Association Solidaire de Soutien à Domicile ASSAD, le GIE APA Compétences et le GCSMS APA Stratégie

Les liens entre APAMAD et le Réseau APA se résument ainsi :

Refacturations	Type de refacturation	2024	2025
Vers APAMAD			
du GCSMS APA Stratégie	Direction et gouvernance	676 434	659 912
du GIE APA Compétences	Autres services fonctionnels	4 448 947	4 384 771
du GIE APA Compétences	Prestations informatiques	693 098	829 522

Refacturations	Type de refacturation	2024	2025
D'APAMAD			
vers APALIB	Mises à disposition de personnel	56 220	7 713
vers GIE APA Compétences	Mises à disposition de personnel	6 687	0
vers GIE APA Compétences	Prêts de véhicules	4 360	0
vers GPJM	Mises à disposition de personnel	234 273	182 751
vers GPJM	Prêts de véhicules	3 997	4 058
vers Réseau APA 71	Prêts véhicules	4 931	3 252
vers ASSAD	Mises à disposition application E-Nutriv	23 600	0

C. Les différents secteurs d'activité

Le tableau suivant recense les différentes activités exercées au sein de l'association, et fournit une vision synthétique du fonctionnement et des spécificités propres à chacune.

☞ Point particulier : le secteur lucratif d'APAMAD

Avec la cession d'APALIB à APAMAD de son activité Prestataire en date du 30 avril 2024, un secteur lucratif a été créé chez APAMAD le 1^{er} mai 2024. Il n'a pas d'existence juridique propre, il est une sous-activité dans les comptes de l'association, mais qui répond aux règles fiscales en vigueur (taxe sur la valeur ajoutée sur les produits et les achats relevant de ce secteur, liasse fiscale à déposer et impôts liés au secteur marchand à liquider).

L'activité Prestataires vers les clients dits « actifs » sans prise en charge représente 1,5% des heures facturées en 2025, contre 1% en 2024.

La première liasse fiscale a été déposée en 2025 et faisait état d'un déficit de 8 745€.

Service	Fonctionnement	Financement	Traitement des résultats	Particularités
Vie Associative	Cette activité concerne principalement les cotisations des membres, les produits financiers, les dons & legs, ainsi que les subventions des collectivités locales non allouées spécifiquement à une et/ou des activités opérationnelles de l'association.		Résultat en gestion propre.	
Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du Haut-Rhin (68)	Le service faisait l'objet depuis juillet 2005 du processus de tarification tel que le prévoit la loi du 02/01/2002 (décret tarifaire du 22/10/2003). Cependant, depuis le 01/02/2023, le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile est sorti du régime de la tarification (déshabilitation à l'aide sociale). L'activité prestataire de FAMI EMPLOI (APALIB') a été transférée au sein du SAAD APAMAD en date du 01/05/2024, avec ouverture, au sein de l'association, d'un secteur fiscalisé.	Fixation libre des tarifs de vente par l'association depuis le 01/02/2023, sous réserve du respect de l'arrêté ministériel annuel de revalorisation des prix des SAAD. La CeA fixe les barèmes de référence de prise en charge des plans d'aide applicables à l'ensemble des prestations rendues par ces services (APA ; PCH ; aide-ménagère). Versement par la CeA d'une dotation annuelle relative à la prise en charge du coût de l'avenant n°43 à la CCBAD. Versement par la CeA de la dotation complémentaire / qualité, dans le cadre d'un CPOM quinquennal (2023 – 2027).	Résultat en gestion propre depuis le 01/02/2023.	« Le Fanal » est un service de garde itinérante dont la particularité est d'intervenir en soirée et au cours de la nuit. Le SAAD 68 est concerné par la réforme des SAD (« Services autonomie à domicile »), entrée en vigueur au 01/07/2023, et qui impacte progressivement son statut et son organisation.
Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)	La capacité du service depuis le 01/11/2025 est de 341 places PA (« personnes âgées »), dont 5 places d'urgence, réparties en trois antennes (agglomération mulhousienne ; Bassin Potassique ; Val d'Argent), et de 5 places PH (« handicap »), pour des interventions au sein de la maison d'arrêt de Lutterbach. Le service compte également 10 places ESA (« équipe spécialisée Alzheimer »).	Entrée en vigueur de la réforme de la tarification des SSIAD au 01/01/2023. Financement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sous la forme d'une dotation globale de soins (« DGS ») versée par l'Assurance-Maladie. Fin de l'expérimentation de places de SSIAD PA dites « renforcées » (financement par subvention dédiée de l'ARS) au 31/12/2025 ; entrée dans le « droit commun » au 01/01/2026, avec abondement attendu de la dotation. Facturation des actes de soins réalisés à la CPAM.	Le résultat de l'exercice est inclus dans le résultat global de l'association. Il sera affecté en « résultat sous contrôle de tiers financeur » par l'organe délibérant, à l'exception des charges et recettes non autorisées au budget qui demeurent, de fait, en gestion propre.	Le SSIAD est concerné par la réforme des SAD (« Services autonomie à domicile »), entrée en vigueur au 01/07/2023, et qui impacte progressivement son statut, son organisation, et son financement.
Centres de soins infirmiers (CSI)	Réalisation d'actes infirmiers (prises de sang, injections, ...), au centre et/ou à domicile. Les CSI ont également pour mission la mise en œuvre d'actions de prévention santé (dénutrition, vaccination, ...). Le service comporte 7 centres à fin 2025 : 3 sur Mulhouse ; 1 sur Lutterbach ; 1 sur Rouffach ; 1 sur Seppois (incluant également la commune de Pfetterhouse) ; 1 sur Wittenheim.	Financement complété le cas échéant de subventions réglementaires « Teulade » et « Accords nationaux ».	Résultat en gestion propre.	

Centre de soins médicaux (CSM)	Réalisation de consultations de médecine générale. Le service comportait un centre, sis à Hérimoncourt (Doubs), depuis le 01/01/2021.	Facturation des consultations médicales (auprès de la CPAM ; mutuelles ; patients).	Résultat en gestion propre.	Fermeture définitive de ce centre (en accord avec la Ville d'Hérimoncourt) en date du 14/08/2025.
Accueils de Jour Autonomes (AJA)	Ce service comprend 143 places installées sur les différents accueils de jour du département, à savoir : - Colmar ; - Thann & Cernay (dit « Thur-Doller ») ; - Saint-Louis ; - Mulhouse ; - Rouffach (dit « Le Vignoble ») ; - Lièpvre (dit « Val d'Argent ») ; - Wittenheim ; - Riedisheim ; - Zillisheim.	Participations des bénéficiaires. Subventions des communes et subvention de la CcA sur la section « Hébergement ». Financement à 100% de la section « Soins » par l'Etat (ARS). Financement de la section « Dépendance » par les usagers depuis le 01/03/2016 via leur plan d'aide APA à Domicile. Dotations de l'Agence Régionale de Santé et de la CcA pour la participation à la prestation de transport des personnes âgées vers les accueils de jour.	Les résultats de l'exercice par section tarifaire sont inclus dans le résultat global de l'association. Ils seront affectés en « résultat sous contrôle de tiers financeur » par les organes délibérant, à l'exception des charges et recettes non autorisées au budget qui demeurent, de fait, en gestion propre.	Tarifification de la section « Dépendance » en fonction du GIR de l'utilisateur. Mise en œuvre du droit d'option pour le régime de la tarification différenciée à compter du 01/03/2025.

Service	Fonctionnement	Financement	Traitement des résultats	Particularités
Plateformes de répit et d'aide aux aidants (PFR)	Les trois plateformes sont à destination des aidants accompagnant une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer, ou d'une maladie apparentée. Le service comporte une plateforme sur le Sud du Haut-Rhin (« Sud Alsace »), sur le Nord du Haut-Rhin et la Vallée de la Bruche (« Centre Alsace »), et, depuis octobre 2016, une troisième plateforme (« Nord Alsace »), créée par extension de la plateforme Centre Alsace vers l'Eurométropole de Strasbourg.	Dotation globale de l'Agence Régionale de Santé par plateforme, complétée par une convention pluriannuelle d'objectifs, signée avec l'ARS et entrée en vigueur au 01/01/2023, destinée à la pérennisation et au renforcement d'actions financées jusque-là par des subventions sur projet non reconductibles. Participation financière acquittée par les usagers sur certaines prestations, en sus des financements ARS.	Le résultat de l'exercice est inclus dans le résultat global de l'association. Il sera affecté en « résultat sous contrôle de tiers financeur » par l'organe délibérant, à l'exception des charges et recettes non autorisées au budget qui demeurent, de fait, en gestion propre.	Depuis l'exercice 2017, DGF unique mutualisée au titre des plateformes, constituant un sous-budget de la dotation « Soins » du service des Accueils de jour autonomes.
Petite enfance	Accueil d'enfant de 10 semaines à 4 ans, au sein de 3 micro-crèches : - 22 places sur Mulhouse (une unité de 10 places ; une unité de 12 places) ; - 10 places sur Westhalten.	Fonctionnement en PAJE (« prestation d'accueil du jeune enfant ») des micro-crèches mulhousiennes : les parents s'acquittent des factures, et bénéficient d'une prise en charge de la part de la CAF en fonction de leurs revenus (pas de tiers payant). Fonctionnement en PSU (« prestation de service unique ») de la micro-crèche de Westhalten : subvention de la CAF, subvention de la ComCom PAROVIC, et tiers-payant / reste à charge des parents (en fonction de leurs revenus).	Résultat en gestion propre.	Selon le mode de fonctionnement, les tarifs horaires sont fixés soit par APAMAD (PAJE), soit par la CAF (PSU), dans la limite d'un barème légal réglementaire. Mise à disposition de personnels au LAEP géré par la CC PAROVIC depuis le 01/09/2025.
Service de Protection Juridique des Majeurs (SPJM)	La mission principale du service est d'assurer à des personnes vulnérables atteintes d'une altération de leurs facultés mentales et/ou psychiques leur protection juridique, ainsi que celle de leurs biens, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires. Dans cette optique, le SPJM exerce les mesures de protection juridique que lui confient les juges des Tutelles des tribunaux situés sur l'ensemble du département.	Les financements du service proviennent : - de la participation du majeur selon un barème légal ; - de la dotation globale fixée par l'Etat (DDETSP).	Le résultat de l'exercice est inclus dans le résultat global de l'association. Il sera affecté en « résultat sous contrôle de tiers financeur » par l'organe délibérant, à l'exception des charges et recettes non autorisées au budget qui demeurent, de fait, en gestion propre.	Le Service de Protection Juridique des Majeurs met à disposition du Groupement de Protection Juridique des Majeurs le personnel et les moyens dont il a besoin pour exercer les mesures établies par les établissements membres du groupement.
Livraisons et Travaux à Domicile (LTD)	Les repas sont fournis par différents traiteurs ou sociétés de restauration. L'acte de portage : APAMAD possède un parc de véhicules permettant d'effectuer les livraisons sur l'ensemble du département, ainsi que sur le Territoire de Belfort, pour le compte de l'association DOMICILE 90.	Les repas et actes de portage sont facturés selon un barème dégressif en fonction des ressources.	Activité en gestion propre.	Possibilité de livrer des repas répondant à des régimes alimentaires stricts ou contraints.

Les Terrains et Immeubles	Les terrains et immeubles regroupent l'ensemble des charges afférentes aux bâtiments occupés par les services de l'association. Ils sont refacturés au prorata des m² occupés.			
Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) de Moselle (57)	Création d'un SAAD dans le cadre d'un partenariat avec Résidences Comme Toit (RCT). Depuis 06/2024, interventions HA (PCH) au sein d'une résidence inclusive comprenant 26 logements à Montigny-Lès-Metz.	Le Conseil Départemental de Moselle (CD 57) fixe le barème de référence de prise en charge des plans d'aide applicables aux prestations PCH rendues. Versement par le CD 57 d'une dotation relative à la prise en charge du coût de l'avenant n°43 à la CCBAD. Versement par le CD 57 de la dotation complémentaire / qualité, dans le cadre d'un CPOM.	Activité en gestion propre.	Le SAAD 57 est concerné par la réforme des SAD (« Services autonomie à domicile »), entrée en vigueur au 01/07/2023, et qui impacte progressivement son statut et son organisation.

III. Notes sur le bilan

A. ACTIF

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition.

a.) Valeurs brutes et amortissements

Cf tableau ci-après.

Dans les sorties figurent cinq cessions de véhicules du Portage de Repas totalement amortis, pour un total brut de 68 719 euros et un prix de vente total de 6 000 euros indiqué en produits de cessions dans le résultat d'exploitation.

Dans les 199 263 euros d'acquisitions figurent trois achats de nouveaux véhicules (75 729 euros) et de cinq bornes électriques (24 033 euros avec un financement de la Région Grand Est à hauteur de 8 000 euros) pour le Portage de Repas, ainsi qu'une armoire de gestion électronique des clefs pour le service de Soutien à Domicile (34 243 euros).

RUBRIQUES	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS			
	VALEUR BRUTE 01.01.2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE 31.12.2025	CUMULES 01.01.2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	CUMULES 31.12.2025
<u>Immobilisations incorporelles</u>								
Concessions & droits similaires	329 910			329 910	279 091	30 052		309 143
Autres immobilisations incorporelles	17 945			17 945	5 000			5 000
	347 855			347 855	284 091	30 052		314 143
<u>Immobilisations corporelles</u>								
Terrains	130 600			130 600				
Agencements terrains								
Bâtiments	1 591 867			1 591 867	558 427	57 057		615 484
Constructions propres	126 064	9 115		135 179	45 249	10 799		56 048
Constructions								
Matériel	412 774	27 360		440 134	367 155	16 349		383 504
Installations techniques								
Installations générales	1 490 694	16 182	432	1 506 445	1 005 662	46 084	139	1 051 606
Matériel de transport	916 662	75 729	68 719	923 672	809 677	63 824	68 719	804 782
Matériel de bureau et informatique	673 891	30 167		704 058	627 486	33 005		660 491
Mobilier	670 125	40 709		710 834	605 450	18 529		623 979
	2 508		2 508					
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes sur immob.	6 015 184	199 263	71 659	6 142 788	4 019 106	245 647	68 858	4 195 894
<u>Total des immobilisations</u>	6 363 040	199 263	71 659	6 490 644	4 303 196	275 698	68 858	4 510 036

b.) Méthode de dépréciation

La méthode de dépréciation appliquée est exclusivement celle du linéaire.

	Immobilisations incorporelles non décomposables	
2050000	Logiciels informatiques	33,33 %
2080000	Autres immobilisations incorporelles	Non amorti
	Immobilisations corporelles non décomposables	
2154000	Matériels	10 à 20 %
2181000	Installations générales, agencements, aménagements divers	6,66 à 20 %
2182000	Matériels de transport	20 à 33,33 %
2183000	Matériel de bureau et informatique	20 à 33,33 %
2184000	Mobilier	10 à 20 %
	Immobilisations corporelles décomposables	
2110000	Terrains	Non amorti
2131000	Bâtiments	2,5 à 20%
2135000	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 à 20 %

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût d'entrée.

Mouvements des immobilisations financières :

RUBRIQUES	IMMOBILISATIONS			
	VALEUR BRUTE 01.01.2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE 31.12.2025
<u>Immobilisations financières</u>				
Participations	242 666		900	241 766
Prêts	1 899 094	137 426	19 965	2 016 555
Autres immobilisations financières	29 031	8 953	975	37 009
	2 170 791	146 379	21 840	2 295 331

Ci-dessous le détail des filiales et participations :

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par l'association et non encore remboursés	Montants des engagements donnés par l'association	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par l'association au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
GCSMS APA Stratégie 75, allée Gluck MULHOUSE	10 000	10 000	17%	1 700	1 700	61 182	Néant	1 882 337	0	0	Clôture au 31.12.2025
HOP1 MEDICAL 18, rue Gal Gaulle, ROSHEIM	162 573	2 015 282		10 000	10 000	Néant	Néant	non connu	11 373	0	Clôture au 31.12.2022
SCI BREITA 4, rue des Castors MULHOUSE	229 034	247 360	99,996%	229 024	62 813	Néant	Néant	33 634	18 326	0	Clôture au 31.12.2024
SCI LE DIX 75, allée Gluck MULHOUSE	1 000	1 000	99%	990	990	Néant	Néant	0	0	0	Radiée le 09/02/2026
SCI LE KASTEL 75, allée Gluck MULHOUSE	1 000	26 509	1%	10	10	Néant	Néant	107 262	25 509	0	Clôture au 31.12.2024

Les filiales et participations par pourcentages de détention :

Filiales et participations	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par l'association et non encore remboursés	Montants des engagements donnés par l'association	Dividendes encaissés par l'association au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par l'association)					
A. Total des filiales	230 014	63 803	Néant	Néant	0
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par l'association)					
B. Total des participations	1 700	1 700	61 182	Néant	0
C. Total des filiales et des participations (A+B)	231 714	65 503	61 182	Néant	0

Pour les provisions pour dépréciations sur les immobilisations financières :

RUBRIQUES	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS			
	PROVISION AU 01.01.2025	DOTATIONS	REPRISES	PROVISION AU 31.12.2025
Immobilisations financières				
Participations	166 211			166 211
Créances rattachées à des partic.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	166 211			166 211

3. Créances

a.) Méthode d'évaluation et méthode de calcul des provisions

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Toutes les créances usagers impayées au 31.12.2025 sont dépréciées à 100 %, à l'exception des cas suivants pour lesquels aucune provision n'est constituée :

- Les créances de décembre 2025.
- Les créances d'octobre et novembre 2025, lorsque toutes les autres factures sont payées.
- Les créances, quelle que soit leur date, dont le règlement est intervenu dans les premiers mois suivant la clôture.

Concernant les organismes, seules les créances antérieures à 2025 sont dépréciées au cas par cas.

Les participations des majeurs protégés au financement des mesures sont dépréciées à 100 % :

- Lorsqu'elles sont antérieures à 2025,
- En cas de décès du protégé ou de transfert du dossier à un autre tuteur
(Sauf si le paiement a eu lieu dans les premiers mois suivant la clôture).

Les chèques impayés et les prélèvements rejetés sont dépréciés à 100 % quelle que soit leur date.

b.) Etat des créances usagers et organismes douteuses par activités

ACTIVITES	Situation au 31.12.2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Situation au 31.12.2025
Aide à domicile	41 191	34 692	41 191	34 692
Le FANAL	2 524	2 332	2 524	2 332
Accueils de jour	493	1 374	493	1 374
Tutelles	5 517	3 947	3 236	6 228
LTD	15 326	14 683	15 326	14 683
Petite Enfance	13 582	1 180	2 254	12 508
CSI/CSM	2 407	3 723	2 407	3 723
Total	81 041	61 932	67 432	75 541

c.) Etat des dépréciations des autres créances

ACTIVITES	Situation au 31.12.2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Situation au 31.12.2025
Comptes-courants				
Personnel et comptes ratt.	19 752		759	18 993
Autres créances				
Total	19 752		759	18 993

d.) Etat des échéances des créances

CREANCES	Montant brut	Echéances	
		Jusqu'à 1 an	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	2 295 329	6 221	2 289 108
Titres de participation	241 766		241 766
Prêts au personnel	6 221	6 221	
Prêts Effort construction	2 010 333		2 010 333
Cautionnements	37 009		37 009
Créances de l'actif circulant	4 766 039	4 766 039	
Créances bénéficiaires	1 927 843	1 927 843	
Créances organismes payeurs	1 837 081	1 837 081	
Autres créances	899 709	899 709	
Charges constatées d'avance	101 406	101 406	

e.) Produits à recevoir rattachés aux postes de créances

Comptes	Créances / Produits à recevoir	Montant
	Immobilisation corporelle	
238	Acompte versé sur commande d'immobilisation	0
	Immobilisations financières	
2768	Intérêts courus sur prêt	0
	Créances	
4097	Fournisseurs – Avoirs à recevoir	23 567
4181	Clients – Produits non facturés	56 306
4183	Organismes – Produits non facturés	63 975
4257	Personnel – Produits à recevoir	24 486
439	Organismes sociaux – Produits à recevoir	190 912
4482	Etat- Produits à recevoir	361 038
467	Divers produits à recevoir	55 561
	Disponibilités	
5187	Intérêts courus à recevoir	42 847

Les comptes 439 s'élèvent à 190 912 euros et comportent :

• Indemnités journalières à percevoir	127 124 euros
• Subventions de fonctionnement à percevoir	24 752 euros
• Remboursements de frais de formation à percevoir	39 036 euros

Le compte 4482 s'élève à 361 038 euros et comporte pour l'essentiel :

• CPAM – Subventions CSI Teulade	106 496 euros
• CeA et Département 57 – Solde Avenant 43 pour 2025	96 993 euros
• Agence Régionale de Santé – PAI Numérique	69 000 euros

▪ CPAM – Subventions CSI Accords nationaux	68 115 euros
▪ ComCom PAROVIC – Subvention Petite Enfance	9 141 euros
▪ CeA et Département 57 – Solde Dotation Qualité pour 2025	8 186 euros

4. Les valeurs mobilières de placement

Les SICAV et autres placements

APAMAD détient 3 403 325 euros de SICAV monétaires qui ont permis de dégager 59 093 euros de produits financiers en 2025 et qui enregistrent 971 euros de plus-values latentes au 31 décembre 2025.

Figurent dans les disponibilités au 31 décembre 2025 pour 2 000 000 euros de comptes à terme qui génèrent 16 016 euros de produits financiers et 63 689 euros de plus-values latentes, ainsi que 22 330 euros de comptes sur livret.

5. Comptes de régularisation – Actif

Les charges constatées d'avance concernent des charges comptabilisées dans l'exercice alors que leur exécution n'est pas effective à la date de clôture.

Elles s'élèvent à la somme de 101 406 euros et se décomposent comme suit :

▪ Annonce et insertions	35 291 euros
▪ Charges sociales sur salaires	33 236 euros
▪ Affranchissement et communication	18 785 euros
▪ Entretien et maintenance	8 813 euros
▪ Licences informatiques	2 792 euros
▪ Assurance construction	1 626 euros
▪ Locations mobilières	588 euros
▪ Documentation	275 euros

B. PASSIF

1. Fonds associatifs

COMPTES	Fonds propres au 01.01.2025	VARIATION DE L'EXERCICE			Fonds propres au 31.12.2025
		Affectations AG 19/06/2025	Augmentation	Diminution	
Fonds associatifs sans droit de reprise	15 533				15 533
Réserves	1 632 389		141 328	27 954	1 745 763
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée:</i>	<i>1 114 993</i>		<i>141 328</i>	<i>27 954</i>	<i>1 228 367</i>
Réserves pour invts sous contrôle	98 323		46 679		145 001
Réserve pour compensation déficits	959 212		44 650	27 954	975 907
Rés. pour compensation déficits SAAD	57 458		50 000		107 458
<i>dont réserves en gestion propre :</i>	<i>517 396</i>				<i>517 396</i>
Réserves pour projets associatifs	517 396				517 396
Report à nouveau (RAN)	123 287	134 166	486 339	599 727	144 064
<i>dont RAN des activités sociales et médico- sociales sous gestion contrôlée:</i>	<i>1 120 411</i>	<i>-166 092</i>	<i>486 339</i>	<i>599 727</i>	<i>840 931</i>
Résultats sous contr. tiers financeurs	574 918	-166 092	249 005	448 093	209 738
Excédents pr financement mes. d'exploit.	1 130 373		236 290	110 559	1 256 103
Dép. congés payés non opp. aux financ.	-412 147		1 043	41 075	-452 178
Dépenses refusées par les financeurs	-172 732				-172 732
<i>dont RAN en gestion propre :</i>	<i>-997 124</i>	<i>300 258</i>			<i>-696 867</i>
Report à nouveau en gestion propre	-997 124	300 258			-696 867
Résultat de l'exercice	134 166	-134 166	141 405		141 405
<i>dont sous contrôle de tiers financeurs</i>	<i>-166 092</i>		<i>228 684</i>		<i>228 684</i>
Situation nette	1 905 374				2 046 765
Subventions d'investissements	549 103			62 887	486 217
Provisions réglementées	5 084				5 084
Total	2 459 562	0	769 072	690 568	2 538 066

Répartition du résultat comptable de l'exercice :

• Résultat sous contrôle de tiers financeurs		+ 228 684 euros
dont :		
- Service de Soins Infirmiers à Domicile :	+	156 367 euros
- Service Accueils de jour & Escapassions	+	27 262 euros
- Service Juridique de Protection des Majeurs :	-	13 507 euros
- Plateformes de répit – Rivage	+	58 562 euros
• Résultat en gestion propre		- 87 279 euros
• Résultat de l'exercice		+ 141 405 euros

Détermination du résultat effectif global de l'association :

Tableau de détermination du résultat effectif global	Exercice 2025	Exercice 2024
RESULTAT COMPTABLE	+141 405	+134 166
Reprise du résultat antérieur	0	169 744
EXCEDENT EFFECTIF GLOBAL	+141 405	+303 910
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	-87 279	+300 258
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	+228 684	+3 652

2. Réserves de compensation des déficits

Activité	Montants	Totaux
. SSIAD	561 030	
. Plateformes de Répit	71 918	
. Accueil de Jour Volet Soins	139 867	
Solde Agence Régionale de Santé		772 815
. Accueil de Jour Volet Dépendance	34 091	
. Accueil de Jour Volet Hébergement	53 151	
. Accueil de Jour Volet Transport	6 629	
Solde Conseil Départemental		93 872
. Service de Protection Juridique des Majeurs	109 221	
Solde Direction Départ. Cohésion Soc. Protection Populations		109 221
TOTAL		975 907

3. Réserve pour projets associatifs

Réserve au 01/01/2025	517 396
Consommation 2025	0
Abondement 2025	0
Réserve au 31/12/2025	517 396

4. Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Activité	Montants	Totaux
Accueils de Jour - Volet Dépendance		
. Conseil Départemental – Excédent 2018 ASAME	3 591	
. Conseil Départemental – Solde déficit 2021 APAMAD	-1 004	
. Conseil Départemental – Déficit 2024 APAMAD	-54 840	
Solde Accueils de Jour Dépendance		-52 254
Accueils de Jour - Volet Soins et Plateformes de Répit		
. Agence Régionale de Santé – Solde déficitaire 2017 ASAME	-6 381	
. Agence Régionale de Santé – Solde excédent 2022 Répit	5 875	
. Agence Régionale de Santé – Solde excédent 2022 AJ Soins	17 625	
. Agence Régionale de Santé – Excédent 2024 Répit	20 300	
. Agence Régionale de Santé – Excédent 2024 AJ Soins	20 180	
Solde Accueils de Jour Soins		57 600
Accueils de Jour - Volet Hébergement		
. Conseil Départemental – Report à nouveau suite affectation CA 2016	2 683	
. Conseil Départemental – Retraitement des réserves pour investissements	5 186	
. Conseil Départemental – Soldes ASAME AJ Hébergement	174 654	
. Conseil Départemental – Déficit 2024	-50 020	
Solde Accueils de Jour Hébergement		132 504
Service de Soins Infirmiers		
. Agence Régionale de Santé – SSIAD Renforcé – Excédent 2023	1 382	
. Agence Régionale de Santé – SSIAD – Solde excédent 2022	141 700	
. Agence Régionale de Santé – SSIAD – Déficit 2024	-135 954	
Solde SSIAD		7 128
Service de Soins Infirmiers Sainte Marie aux Mines		
. Agence Régionale de Santé – Report transféré	21 205	
Solde SSIAD Sainte Marie aux Mines		21 205
Service de Protection Juridique des Majeurs		
. DDCSPP – Retraitement des réserves pour investissements	7 378	
. DDCSPP – Excédent 2024	34 242	
Solde Service de Protection Juridique des Majeurs		41 619
MAIA Conseil Départemental - Excédents 2012 & 2013		1 938
Ecart d'arrondis		-2
TOTAL		209 738

5. Excédents affectés au financement de mesures d'exploitation non reconductibles

Activité	Montants	Totaux
. SSIAD	845 711	
. Plateformes de Répit	85 414	
<i>Solde Agence Régionale de Santé</i>		931 125
. Service de Protection Juridique des Majeurs	4 544	
<i>Solde DDCSPP</i>		4 544
. Accueil de Jour Volet Dépendance	107 310	
<i>Solde Conseil Départemental</i>		107 310
. Accueil de Jour Volet Hébergement	206 183	
<i>Solde Conseil Départemental</i>		206 183
. Accueil de Jour Volet Soins	6 941	
<i>Solde Agence Régionale de Santé</i>		6 941
TOTAL		1 256 103

6. Subventions d'investissement

APAMAD n'a reçu aucune subvention d'investissement au cours de l'exercice.

Les subventions sont reprises en résultat au rythme des amortissements des immobilisations correspondantes. La part des subventions virée au compte de résultat en 2025 s'élève à 62 887 euros et figure depuis 2025 en produits d'exploitation sur la ligne des Concours publics et subventions d'exploitation, alors qu'elle figurait en produits exceptionnels en 2024 (77 445 euros au 31 décembre 2024).

7. Fonds dédiés APAMAD au 31/12/2025

Les fonds dédiés, en particulier ceux de plus de deux ans, font l'objet de plans d'action à court et moyen terme.

a.) Fonds dédiés sur subventions d'investissements

Tableau ci-après

b.) Fonds dédiés sur subventions hors investissements

Tableau ci-après

c.) Fonds dédiés sur dons manuels

Tableau ci-après

7. Fonds dédiés APAMAD au 31/12/2025

a.) Fonds dédiés sur subventions d'investissements

Activité	Financier	Objet du fonds dédié	Solde au 01/01/2025	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/2025
SSIAD	ARS	CNR 2009	85 340,57			85 340,57
SSIAD	ARS	CNR 2012	5 000,00			5 000,00
Total SSIAD sous contrôle de Tiers Financeurs			90 340,57			90 340,57
SPJM	Dotation	Economie charge amort. 2021-2026 placée en fonds dédiés	2 887,00		913,00	1 974,00
SPJM	Dotation	Economie charge amort. 2022-2027 placée en fonds dédiés	1 537,00		1 537,00	
SPJM	Dotation	Economie charge amort. 2023-2028 placée en fonds dédiés	8 296,00			8 296,00
SPJM	Dotation	Economie charge amort. 2024-2029 placée en fonds dédiés	8 459,00			8 459,00
Total SPJM sous contrôle de Tiers Financeurs			21 179,00		2 450,00	18 729,00
Total			111 519,57		2 450,00	109 069,57

b.) Fonds dédiés sur subventions hors investissements

Activité	Financier	Objet du fonds dédié	Solde au 01/01/2025	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/2025
Accueils de Jour	ARS (70%)	Forfait Transport 2018	29 785,73			29 785,73
Accueils de Jour	Conseil Départ. (30%)	Forfait Transport 2018	1 481,59			1 481,59
Accueils de Jour	ARS (70%)	Forfait Transport 2019	10 878,51			10 878,51
Accueils de Jour	Conseil Départ. (30%)	Forfait Transport 2019	3 270,36			3 270,36
Accueils de Jour	ARS (70%)	Forfait Transport 2020	21 241,52			21 241,52
Accueils de Jour	Conseil Départ. (30%)	Forfait Transport 2020	7 389,79			7 389,79
Accueils de Jour	ARS (70%)	Forfait Transport 2021	32 723,15			32 723,15
Accueils de Jour	Conseil Départ. (30%)	Forfait Transport 2025 (1)		202 960,00	189 751,30	13 208,70
Accueils de Jour	ARS (70%)	Forfait Transport 2025 (1)		477 477,00	442 753,04	34 723,96
Accueils de Jour	Conseil Départemental	AJ Lièvre - Subvention d'investissement reclassée	78 960,00		11 280,00	67 680,00
Accueils de Jour	ASAME	ARS - Soins - Crédit formation 2013	5 410,66			5 410,66
Accueils de Jour	ASAME	ARS - Crédit remplacement de personnel 2013	10 000,00			10 000,00
Accueils de Jour	ASAME	ARS - Formation des aidants 2012	4 200,00			4 200,00
Accueils de Jour	ARS	CNR 2023 - Soins - Soutien à l'investissement (décarbonation)	2 900,00			2 900,00
Accueils de Jour	ARS	CNR 2024 - Soins - Soutien à l'investissement (décarbonation)	4 000,00			4 000,00
Accueils de Jour	ARS	CNR 2024 - Soins - Dépenses de personnel non pérennes	9 000,00			9 000,00
Total AJ sous contrôle de Tiers Financeurs			221 241,31	680 437,00	643 784,34	257 893,97
Escapassions	Conférence des Financeurs	CF 2023 - Ateliers nutrition aidants	3 597,00		3 597,00	
Escapassions	Conférence des Financeurs	CF 2023 - Atelier marche gourmande	4 711,78			4 711,78
Escapassions	Conférence des Financeurs	CF 2024 - Régat & Nous	34 497,50		34 497,50	
Escapassions	ARS	Fonds activités physiques adaptées	10 000,00			10 000,00
Escapassions	AG2R La Mondiale	Retraite active Régat & Nous		1 462,00		1 462,00
Escapassions	Malakoff Médéric	Retraite active Régat & Nous		2 000,00		2 000,00
Escapassions	Conférence des Financeurs	Actif non sédentaire		7 540,00		7 540,00
Total AJ en Gestion Propre			52 806,28	11 002,00	38 094,50	25 713,78
SSIAD	ASAME	Acquisition de 25 tablettes Informatiques 2013	12 883,90			12 883,90
SSIAD	ASAME	Remplacement congés annuels 2014	10 000,00			10 000,00
SSIAD	ASAME	Crédit de remplacement du personnel 2016	18 838,00			18 838,00
SSIAD	ASAME	Formation continue 2017	9 399,30		5 791,04	3 608,26
SSIAD	ARS	Financement CAE 2022 pr améliorer attractivité prof° soignants	93 333,32		5 333,32	88 000,00
SSIAD	ARS	CNR 2023 - Soins - Soutien à l'investissement (décarbonation)	13 200,00			13 200,00
SSIAD	Préfecture Haut-Rhin	Plan départemental d'actions de sécurité routière - PDASR 2024	2 000,00			2 000,00
SSIAD	ARS	CNR 2024 - Soins - Soutien à l'investissement (décarbonation)	15 000,00			15 000,00
SSIAD	ARS	CNR 2025 - dépenses de personnel		82 000,00		82 000,00
Total SSIAD sous contrôle de Tiers Financeurs			174 654,52	82 000,00	11 124,36	245 530,16
SSIAD	CEA	CF 2024 - Forum Prévention Mainien à Domicile	12 665,00		1 109,50	11 555,50
Total SSIAD en Gestion Propre*			12 665,00		1 109,50	11 555,50
CSI	ARS	Solution télé-médecine	3 332,80			3 332,80
CSI	AG2R La Mondiale	Protégeons tous des maux d'hiver 09/2019-02/2020	9 000,00			9 000,00
CSI	ARS	Aide CSI adhérent à la BAD	50 072,40		50 072,40	
CSI	ARS	Fonds d'aide 2024 CSI adhérent à la BAD non consommés	8 481,74		8 481,74	
Total Centre de Santé Infirmier en Gestion Propre			70 886,94		58 554,14	12 332,80
Plateformes de Répit	CD 68	Plateforme Ressources Web PAPH	30 000,00			30 000,00
Plateformes de Répit	Alliance Prof. Pro BTP	Soutien Rivage 2022	224,40			224,40
Plateformes de Répit	ARS	CPO 2023+2024 Axe 1 - Crédits non consommés	17 522,94			17 522,94
Plateformes de Répit	ARS	CPO 2023+2024 Axe 2 - Crédits non consommés	16 765,24			16 765,24
Plateformes de Répit	ARS	CPO 2023 Axe 3 - Crédits non consommés	13 400,69			13 400,69
Plateformes de Répit	ARS	CPO 2023+2024 Axe 4 - Crédits non consommés	51 499,31			51 499,31
Total Plateformes de Répit sous contrôle de Tiers Financeurs			129 412,58			129 412,58
Aide aux aidants	Fondation AGES	Développt actions de prévention et de formation des aidants	5 643,07			5 643,07
Aide aux aidants	Puis'AGES	Subvention Sentiers d'Etoiles	6 896,00			6 896,00
Aide aux aidants	CD 67 CF2020	Un espace pour lier la parole - Soutien psycho individuel	110,22			110,22
Aide aux aidants	CD 68 CF2020	Soutien psycho individuel	1 569,77			1 569,77
Aide aux aidants	CF 2022	Poursuite plan des aidants répit d'urgence	4 252,10			4 252,10
Aide aux aidants	Malakoff Médéric	Programme d'accapant et de prévention de l'épuisement des aidants	2 125,58			2 125,58
Aide aux aidants	CEA + CARSAT	CF 2023 - Du répit, de l'inf*, du soutien pr les aidants en Alsace	9 468,00		6 600,00	2 868,00
Aide aux aidants	CEA + CARSAT	CF 2025 - Scope du Bien Etre		9 837,42		9 837,42
Total Plateformes de Répit en Gestion Propre			30 064,74	9 837,42	6 600,00	33 302,16
SPJM	DDETSPP	CNR 2022 - Inflation des coûts en fluides et carburants	3 572,00		3 572,00	
SPJM	DDETSPP	CNR BE2024 - Installation changement de logiciel	8 148,00		8 148,00	
SPJM	DDETSPP	CNR BE2024 - Migration changement de logiciel	2 812,00		2 812,00	
SPJM	DDETSPP	CNR BE2024 - Formation changement de logiciel	6 240,00		6 240,00	
SPJM	DDETSPP	CNR BE2025 - Semaine de la PJM		3 000,00		3 000,00
Total Service de Protection Juridique des Majeurs sous contrôle de Tiers Financeurs			20 772,00	3 000,00	20 772,00	3 000,00
ESMS	ARS PAI Numérique	ESMS Numérique - Convention Grappe 1 APAMAD	25 997,23			25 997,23
ESMS	ARS PAI Numérique	ESMS Numérique - Convention Grappe 2 ADA*AH 08	33 523,40			33 523,40
Total multi activités en Gestion Propre			59 520,63			59 520,63
Total			772 024,00	786 276,42	780 038,84	778 261,58

(1) Réaffectations analytiques des forfaits Transport entre les sections des Accueils de Jour

c.) Fonds dédiés sur dons manuels

Activité	Financier	Objet du fonds dédié	Solde au 01/01/2025	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/2025
Répit gestion propre	Rivage Centre	Don 2025		360,00		360,00
Total Répît en Gestion Propre				360,00		360,00
VAMAD		Don 2024	1 000,00		1 000,00	
Total VAMAD en Gestion Propre			1 000,00		1 000,00	
Total			1 000,00	360,00	1 000,00	360,00

8. Provisions

a.) Provisions pour risques

Rubriques	Montants au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Montants au 31/12/2025
Provisions pour litiges	309 533		259 358	50 176
Autres prov. pour risques	5 000			5 000
TOTAL	314 533	0	259 358	55 176

Les risques prud'homaux présentent un solde de 36 213 euros au 31 décembre 2025, avec 0 euros de dotations et 147 837 euros de reprises en 2025.

Une provision pour risques de 111 520 euros avait été constituée au 31 décembre 2023 suite à des courriers de la CPAM réclamant aux Services de Soins Infirmiers des indus pour les frais de petits matériels médicaux qui ne seraient plus pris en charge par l'organisme parce-que déjà inclus dans la dotation versée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'association a contesté ces demandes de paiement, les sommes n'ont jamais été réclamées par l'ARS et la provision a été reprise au 31 décembre 2025.

b.) Provision pour charges liées aux départs en retraite

Provision pour indemnités de fin de carrière	Montants au 01/01/2025	Transferts	Augmentations	Diminutions	Montants au 31/12/2025
TOTAL	1 058 481	0	176 656	167 069	1 068 068

L'indemnité de départ en retraite est calculée pour l'ensemble du personnel selon une méthode prospective, soit en tenant compte de l'ancienneté future de chaque salarié.

L'engagement ainsi dégagé est ensuite pondéré de façon individuelle par les facteurs suivants :

- départ à la retraite à 64 ans,
- probabilité de survie du salarié en fonction de son âge actuel (table de mortalité en vigueur),
- probabilité annuelle de départ du salarié en fonction de son âge et du taux de rotation du personnel constaté dans l'association (taux de turn over moyens spécifiques par catégorie de personnel : 7,32% pour les cadres, 10,83% pour les non-cadres),
- rapport entre l'ancienneté actuelle et l'ancienneté future du salarié,
- application du taux de charges sociales et fiscales : les taux retenus en 2025, 59.94% contre 59.39% en 2024 pour les cadres, 45.55% contre 45.99% en 2024 pour les non cadres et 31.52% contre 29.96% en 2024 pour les aides à domicile et porteurs de repas.

c.) Provision pour charges liée aux médailles du travail

Les droits acquis par le personnel et relatif à la médaille du travail sont valorisés de façon prospective et font l'objet d'une provision d'un montant de 99 846 euros à la clôture de l'exercice.

Provision pour médailles du travail	Provisions au 01.01.2025	Transferts	Mouvements de l'exercice		Provisions au 31.12.2025
			Augmentations	Diminutions	
TOTAL	105 525		1 487	7 166	99 846

d.) Autres provisions pour risques et charges

Rubriques	Montants au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Montants au 31/12/2025
Provision créance ADAPAH	162 401			162 401
Provision restitutions LLD	144 900	55 950	34 950	165 900
Provision CP arrêts maladies	283 777	182 056	278 191	187 642
TOTAL	591 078	238 006	313 141	515 943

L'association ADAPAH 08, qui était membre du GIE APA Compétences et du GCSMS APA Stratégie, a été mise en redressement judiciaire le 18 janvier 2023 et un plan de cession a été arrêté le 7 juillet 2023. L'association ADAPAH 08 avait alors pour 550 578 euros de créances ouvertes vis-à-vis des deux groupements. La gouvernance du Réseau a refusé le plan de cession et fait une contreproposition à hauteur de 30% des créances. Il a été décidé de constituer une provision pour risques au bilan 2023 à hauteur de 70% des créances de l'ADAPAH 08, provision à la charge de chaque membre des groupements et fonction des clefs de redistributions arrêtées pour 2023. Pour APAMAD cela représente un montant de 162 401 euros. A ce jour, le mandataire judiciaire n'est toujours pas en mesure de se prononcer sur le remboursement de ces créances.

Dans les autres provisions pour charges figurent 187 642 euros pour la provision pour congés payés sur les arrêts maladie pour les salariés sortis avant la date de la promulgation de la loi, le 22 avril 2024, et qui n'ont pas fait la demande de paiement.

Par ailleurs, il a été constitué une provision pour frais de restitution des véhicules en location longue durée à hauteur de 165 900 euros. Cette provision a été évaluée à 1 200 euros en moyenne par véhicule suite à l'analyse des frais de restitution supportés par l'association sur l'exercice précédent.

9. Emprunts et dettes

a.) Etat des échéances des dettes

Dettes	Montants bruts	Echéances		
		Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières	118 811	25 660	70 814	22 337
Emprunt locaux Dannemarie	115 874	22 723	70 814	22 337
Intérêts courus sur emprunts	2 937	2 937		
Autres dettes	9 726 771	9 726 771		
Fournisseurs et comptes rattachés	846 807	846 807		
Dettes sur immobilisation	26 485	26 485		
Usagers avances et avoirs	25 164	25 164		
Personnel	5 346 898	5 346 898		
Organismes sociaux	2 834 959	2 834 959		
Impôts, taxes et versements assimilés	518 458	518 458		
Autres dettes	128 001	128 001		

b.) Charges à payer rattachées aux postes de dettes

Comptes	Dettes / Charges à payer	Montants
408	Fournisseurs – factures à recevoir	242 214
4084	Fournisseurs d'immobilisations – fact. à recevoir	0
4282	Personnel – provision pour congés payés	2 916 405
42821	Personnel – provision pour comptes épargne temps	131 047
4286	Personnel – charges à payer	93 422
4382	Charges provisionnées sur congés payés	1 056 436
43821	Charges soc. – prov. pour comptes épargne temps	52 267
4386	Organismes sociaux – charges à payer	51 204
4481	Etat – charges à payer	65 825
468	Divers – charges à payer	29 918
5186	Intérêts courus à payer	2 937

10. Comptes de régularisation – Passif

Les produits constatés d'avance concernent des produits comptabilisés dans l'exercice mais dont l'objet n'est pas réalisé à la date de la clôture. Ce sont 21 609 euros de produits constatés d'avance qui ont été comptabilisés au 31 décembre 2025.

IV. Notes sur le compte de résultat

A. Les produits

1. Le chiffre d'affaires

a.) Répartition des prestations de services par secteurs d'activité – Evolution 2025 / 2024

Les prestations de services sont l'addition des ventes et prestations de services, auxquelles s'ajoutent les concours publics hors subventions d'exploitation, soit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	2024	2025	Variation
	Montant	Montant	2025/2024
Ventes et prestations de services	7 065 637	7 101 676	0,51%
Concours publics et subv ^o d'exploitation	42 331 849	43 392 396	2,51%
Subventions d'exploitation	-936 667	-923 221	-1,44%
Total	48 460 820	49 570 851	2,29%

CHIFFRE D'AFFAIRES	2024		2025		Variation 2025/2024
	Montant	Quote-part	Montant	Quote-part	
Aide à domicile & FANAL	30 924 272	63,81%	31 360 339	63,26%	1,41%
Livraisons & Travaux à Domic.	4 546 136	9,38%	4 514 925	9,11%	-0,69%
Accueils de Jour & Escapassions	3 970 385	8,19%	4 240 618	8,55%	6,81%
Plateforme de répit - Rivage	578 043	1,19%	607 453	1,23%	5,09%
Soins Infirmiers	5 032 011	10,38%	5 521 280	11,14%	9,72%
CSI - Centre de Santé Infirmier	1 485 488	3,07%	1 181 974	2,38%	-20,43%
Service Protection Juridique	1 278 084	2,64%	1 268 462	2,56%	-0,75%
Petite Enfance	557 539	1,15%	533 842	1,08%	-4,25%
Frais avancés pour tiers (*)			190 651	0,38%	100,00%
Vie Associative / terrains & imm.	88 862	0,18%	151 307	0,31%	70,27%
TOTAL (*)	48 460 820	100,00%	49 570 851	100,00%	2,29%

(*) Les frais avancés pour le compte d'autres structures concernant principalement la mise à disposition de personnel du service de protection Juridique pour le Groupement de Protection Juridique des Majeurs, afin d'exercer les mesures des établissements membres du groupement (182 751 euros de chiffre d'affaires). Ces frais étaient auparavant enregistrés en transferts de charges.

b.) Répartition du chiffre d'affaires par origine de prises en charges – Evolution 2025/2024

FINANCEMENT	2024		2025		Variation 2025/2024
	Montant	Quote-part	Montant	Quote-part	
Bénéficiaires	18 879 191	38,96%	19 310 073	38,95%	2,28%
CARSAT	1 012 267	2,09%	1 005 817	2,03%	-0,64%
CeA	17 059 955	35,20%	16 787 487	33,87%	-1,60%
ARS	8 332 649	17,19%	8 793 724	17,74%	5,53%
Etat	923 213	1,91%	927 721	1,87%	0,49%
CPAM	1 084 736	2,24%	848 311	1,71%	-21,80%
Autres organismes	1 168 809	2,41%	1 897 718	3,83%	62,36%
TOTAL	48 460 820	100,00%	49 570 851	100,00%	2,29%

c.) Répartition des concours publics par nature et par origine

Dans les produits d'exploitation figurent pour 43 392 396 € de concours publics et subventions d'exploitation, avec :

- Concours publics 42 469 175 €
- Subventions 923 221 €

Les subventions sont détaillées dans le paragraphe 5 des produits.

Les concours publics se décomposent ainsi :

NATURE/ORIGINE	2025
<u>Produits de tarification</u>	28 804 627
<i>Bénéficiaires</i>	<i>14 156 043</i>
<i>CARSAT</i>	<i>975 637</i>
<i>Conseil Départemental</i>	<i>11 880 716</i>
<i>Solidarité / ARS</i>	<i>695 922</i>
<i>Autres organismes</i>	<i>1 096 310</i>
<u>Dotations de fonctionnement</u>	13 664 548
<i>Conseil Départemental</i>	<i>4 639 025</i>
<i>ARS</i>	<i>8 097 802</i>
<i>Etat</i>	<i>927 721</i>
TOTAL	42 469 175

2. Les transferts de charges

Cf paragraphe des principes comptables, pour les reclassements des transferts de charges d'exploitation (664 596 euros au 31 décembre 2024).

3. Les produits exceptionnels

Cf paragraphe des principes comptables, pour les reclassements des produits exceptionnels (1 000 879 euros au 31 décembre 2024).

4. Les produits financiers

Les produits financiers encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 137 133 euros et sont constitués :

• Produits latents sur comptes à terme	42 848 euros
• Produits sur comptes à terme échus	16 016 euros
• Produits sur les ventes de SICAV monétaires	59 093 euros
• Affectations des résultats des SCI	18 580 euros
• Intérêts sur livrets	596 euros

5. Les subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont enregistrées dès qu'elles sont octroyées, sans attendre leur encaissement.

a.) Répartition des subventions d'exploitation par origine et par secteurs d'activité

Cf page jointe

b.) Répartition des subventions d'exploitation par organisme

Cf page jointe

5. Les subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont enregistrées dès qu'elles sont octroyées, sans attendre leur encaissement.

a.) Répartition des subventions par origines et par secteurs d'activité

Services	Collectivités locale	Etat	Départ.	Organis. sociaux	Autres organismes	Total 2025	Total 2024	Variation 2025/2024 en %
Aide à Domicile Tarifée & Fanal							72 847	-100,00%
Soins Infirmiers à Domicile		50 000				50 000	75 333	100,00%
Centre de Soins Infirmiers / Médicaux				308 985		308 985	313 702	-1,50%
Accueils de Jour & Escapassions	56 000		243 490	13 190		312 680	324 792	-3,73%
Plateforme de répit / Rivage			10 605	4 767		15 372	24 846	-38,13%
Petite Enfance	85 194			14 652		99 846	101 595	100,00%
Vie associative	73 452				62 887	136 340	270 995	-49,69%
Total des subventions d'exploitation 2025	214 646	50 000	254 095	341 593	62 887	923 222	1 184 111	-22,03%
Total des subventions d'exploitation 2024	233 965	314 540	260 796	177 482	197 328	1 184 111		
Variation 2025/2024 en %						-22,03%		

b.) Répartition des subventions d'exploitation par organismes 2025

ORGANISMES	2024	2025	Variation	Variation %
1. Collectivités locales	217 323,00	214 646,00	-2 677,00	-1,23%
- Altkirch	1 000,00	500,00	-500,00	-50,00%
- Ammerschwihr	200,00	200,00		
- Aspach Michelbach	400,00	400,00		
- Aubure	135,00	117,00	-18,00	-13,33%
- Baldersheim	500,00	500,00		
- Ballersdorf	120,00	120,00		
- Baltzenheim	255,00	255,00		
- Bantzenheim	300,00	300,00		
- Beblenheim	683,00	751,00	68,00	9,96%
- Bendorf	90,00	85,00	-5,00	-5,56%
- Berentzwiller		97,00	97,00	100,00%
- Bergholtz	150,00	150,00		
- Bergoltz Zell	175,00	178,00	3,00	1,71%
- Bettendorf	100,00		-100,00	-100,00%
- Bettlach	133,00	134,00	1,00	0,75%
- Blodelsheim	300,00	300,00		
- Blotzheim	1 700,00	1 700,00		
- Brechaumont		200,00	200,00	100,00%
- Breitenbach	307,00	310,00	3,00	0,98%
- Bretten	50,00	50,00		
- Cernay	500,00	500,00		
- Chalampe	500,00	500,00		
- Colmar	33 400,00	34 000,00	600,00	1,80%
- ComCom PAROVIC	82 407,00	85 194,00	2 787,00	3,38%
- ComCom Centre Haut-Rhin	6 408,00	6 577,00	169,00	2,64%
- ComCom Pays Rouffach Vignoble	6 000,00	6 000,00		
- ComCom Sud Alsace	2 500,00	2 500,00		
- Courtavon	225,00	272,00	47,00	20,89%
- Dietwiller	400,00	410,00	10,00	2,50%
- Durlinsdorf	200,00	200,00		
- Durrenentzen	270,00		-270,00	-100,00%
- Eschabach-Au-Val		150,00	150,00	100,00%
- Fessenheim	700,00	750,00	50,00	7,14%
- Fislis	200,00		-200,00	-100,00%
- Flaxlanden	150,00		-150,00	-100,00%
- Franken	100,00		-100,00	-100,00%
- Fulleren	100,00	100,00		
- Goldbach-Altenbach	100,00		-100,00	-100,00%
- Gommersdorf	250,00	250,00		
- Gueberschwihr		537,00	537,00	100,00%
- Guewenheim	300,00	300,00		
- Gunsbach	200,00	200,00		
- Habsheim	600,00	600,00		
- Hagenthal Le Haut	200,00	200,00		
- Hattstatt	100,00	100,00		
- Hecken	150,00	150,00		
- Hegenheim	500,00	500,00		
- Heidwiller	150,00	150,00		
- Heimersdorf	224,00	228,00	4,00	1,79%
- Heiteren		298,00	298,00	100,00%
- Heiwiller	150,00	150,00		
- Helfrantzkirch	150,00	150,00		
- Hindlingen		200,00	200,00	100,00%

ORGANISMES	2024	2025	Variation	Variation %
- Hirtzbach	100,00	100,00		
- Hirtzfelden	650,00	398,00	-252,00	-38,77%
- Hohrod	142,00	138,00	-4,00	-2,82%
- Hombourg	424,00	430,00	6,00	1,42%
- Horbourg-Wihr	1 000,00	1 000,00		
- Houssen	200,00	200,00		
- Hunawihr		100,00	100,00	100,00%
- Illhausern	262,00	262,00		
- Illzach	4 000,00	4 000,00		
- Ingersheim	1 000,00	1 000,00		
- Jettingen	80,00	80,00		
- Kappelen	150,00	150,00		
- Kembs	1 100,00	1 100,00		
- Kiffis	200,00	200,00		
- Landser	150,00		-150,00	-100,00%
- Le Bonhomme	150,00	150,00		
- Levoncourt		150,00	150,00	100,00%
- Leymen	580,00	617,00	37,00	6,38%
- Liebenswiller	100,00	100,00		
- Liebsdorf	50,00		-50,00	-100,00%
- Lièpvre	500,00	500,00		
- Ligsdorf	128,00	130,00	2,00	1,56%
- Lucelle	200,00	200,00		
- Luttenbach	835,00	900,00	65,00	7,78%
- Lutterbach	1 500,00	1 500,00		
- Magstatt Le Bas	100,00	100,00		
- Manspach	50,00	50,00		
- Masevaux Niederbruck	350,00	400,00	50,00	14,29%
- Merxheim	800,00	800,00		
- Mittlach	130,00	140,00	10,00	7,69%
- Mollau	50,00		-50,00	-100,00%
- Montreux Jeune	100,00	100,00		
- Mooslargue	200,00	200,00		
- Muespach	50,00	50,00		
- Muespach Le Haut	315,00	315,00		
- Mulhouse	10 000,00		-10 000,00	-100,00%
- Munchhouse	200,00	200,00		
- Neuwiller	500,00	500,00		
- Obersaasheim	75,00	75,00		
- Osenbach	250,00	250,00		
- Ottmarsheim	2 000,00	1 990,00	-10,00	-0,50%
- Petit Landau	684,00	690,00	6,00	0,88%
- Pfastatt	4 000,00	4 000,00		
- Pfetterhouse	475,00	483,00	8,00	1,68%
- Pulversheim		100,00	100,00	
- Raedersdorf	168,00	175,00	7,00	4,17%
- Raedersheim	283,00	296,00	13,00	4,59%
- Rantzwiller	100,00	100,00		
- Reiningue		200,00	200,00	100,00%
- Ribeauvillé	500,00	500,00		
- Richwiller	200,00	200,00		
- Riedisheim	10 000,00	10 000,00		
- Riespach	200,00	200,00		
- Riquewihr	300,00	300,00		
- Rixheim	400,00	400,00		

ORGANISMES	2024	2025	Variation	Variation %
- Rodern	30,00	30,00		
- Romagny	200,00	200,00		
- Rosenau	300,00	250,00	-50,00	-16,67%
- Rouffach	500,00	500,00		
- Saint-Bernard	120,00	120,00		
- Saint-Hippolyte	150,00	150,00		
- Saint-Louis	6 000,00	12 000,00	6 000,00	100,00%
- Saint-Louis Agglomération Alsace 3 Frontières	7 000,00	7 000,00		
- Sainte Marie aux Mines	500,00	500,00		
- Sausheim	1 750,00	250,00	-1 500,00	-85,71%
- Seppois Le Bas	250,00	250,00		
- Seppois Le Haut	94,00	94,00		
- Sewen	205,00	207,00	2,00	0,98%
- Sickert		50,00	50,00	
- Sondersdorf	151,00	153,00	2,00	1,32%
- Soppe Le Bas	150,00	150,00		
- Soultz	1 500,00	1 500,00		
- Soultzbach Les Bains	170,00	170,00		
- Soultzeren	200,00	200,00		
- Staffelfelden	200,00	200,00		
- Steinbrunn Le Bas	100,00		-100,00	-100,00%
- Sundhoffen	400,00	400,00		
- Tagsdorf	80,00		-80,00	-100,00%
- Thann	400,00	400,00		
- Traubach Le Bas	100,00	100,00		
- Turckheim	1 600,00	1 000,00	-600,00	-37,50%
- Uffholtz	400,00	400,00		
- Ungersheim	700,00	700,00		
- Vieux-Ferrette	236,00	150,00	-86,00	-36,44%
- Village-Neuf	2 020,00	2 000,00	-20,00	-0,99%
- Voegtlinshoffen	264,00		-264,00	-100,00%
- Vogelgrun	320,00	320,00		
- Wahlbach		400,00	400,00	100,00%
- Waldighoffen	50,00	50,00		
- Wasserbourg	200,00	200,00		
- Wegscheid	220,00	220,00		
- Wettolsheim	400,00		-400,00	-100,00%
- Wildenstein	100,00	100,00		
- Willer-Sur-Thur	350,00	350,00		
- Wolfersdorf	50,00		-50,00	-100,00%
- Wolschwiller	150,00	150,00		
2. Département	283 225,00	254 095,00	-29 130,00	-10,29%
- Subvention Hébergement	235 950,00	235 950,00		
- Conférence des Financeurs et autres financements projets	47 275,00	18 145,00	-29 130,00	-61,62%
3. Etat	188 134,29	50 000,00	-138 134,29	-73%
- Contrat d'Accompagnement/Contrats Jeunes/Contrats d'insertion	4 791,64		-4 791,64	-100,00%
- Agence Régionale de Santé	131 342,65		-131 342,65	-100,00%
- SSIAD Renforcé	50 000,00	50 000,00		
- Direction départementale des territoires du Haut-Rhin	2 000,00		-2 000,00	-100,00%
4. Organismes sociaux	247 984,29	341 593,14	93 608,85	37,75%
- CPAM	219 187,83	308 984,56	89 796,73	40,97%
- CAF	14 651,50	14 651,50		
- Malakoff Humanis	7 081,78	7 598,00	516,22	7,29%
- Association Française des Aidants	1 123,18	1 019,08	-104,10	-100,00%
- Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)	5 940,00		-5 940,00	-100,00%
- AG2R AGIRC-ARRCO		6 340,00	6 340,00	100,00%

ORGANISMES	2024	2025	Variation	Variation %
- KLESIA AGIRC-ARRCO		3 000,00	3 000,00	100,00%
5. Autres organismes		62 886,82	62 886,82	100,00%
- Quote-part des subventions virées au compte de résultat		62 886,82	62 886,82	
TOTAL DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	936 666,58	923 220,96	-13 445,62	-1,44%

<i>Subventions comptabilisées comptes 743-744-745-747-748</i>	936 666,58	923 220,96	-13 445,62	-1,44%
---	-------------------	-------------------	-------------------	---------------

B. Les charges

1. Les charges de personnel

a.) Les effectifs

Le tableau ci-dessous reprend la ventilation par catégorie de l'effectif moyen salarié et mis à disposition de l'association pendant l'exercice. L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle du travail.

CATEGORIES	EFFECTIF MOYEN en ETP			
	Personnel salarié		Personnel mis à la disposition de l'association	
	2025	2024	2025	2024
Cadres	31	31	3	3
Professions intermédiaires	136	94	1	1
Employés	113	154	1	1
Ouvriers	774	785	8	8
Total	1 054	1 064	13	13

b.) La valorisation des contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires à titre gratuit n'a pas d'incidence sur le résultat de l'association. Cette valorisation a l'avantage de donner une appréciation économique réelle des coûts de fonctionnement et de permettre d'anticiper la valeur de remplacement de certains services en cas de défaillance du bénévolat ou de la contribution de service (dans le cadre de mise à disposition gratuite de locaux par exemple).

En pied du compte de résultat, nous trouvons les heures de bénévolat :

- Le Bénévolat ou les contributions en travail : elles sont valorisées au SMIC horaire, charges fiscales et sociales comprises, ce qui représente en 2025 la somme de 70 894 euros (soit 4 100 heures valorisées à 17,29 euros de l'heure)

Les renoncations à remboursement de frais kilométriques des bénévoles s'élèvent en 2025 à 4 384 euros. Ces dons en nature font l'objet de reçus fiscaux et, selon la réglementation comptable en vigueur, sont imputés en charges de déplacements avec une contrepartie de même montant dans les produits de dons.

2. Les charges exceptionnelles

Cf paragraphe des principes comptables, pour les reclassements des charges exceptionnelles (566 156 euros au 31 décembre 2025).

V. Autres informations

A. Les rémunérations des cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, la quote-part des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés prise en charge par l'association APAMAD pour l'exercice 2025 s'élève à 206 327 euros pour la partie salaires, en montants bruts, et 9 610 euros pour les avantages en nature correspondants.

Le Président exerce son activité à titre bénévole au sein de l'association.

B. Les honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires pris en charge au titre de l'exercice 2025 se décompose ainsi :

Honoraires des commissaires aux comptes	Montants 2025
Honoraires afférents à la certification des comptes	50 520
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	0
TOTAL	50 520

C. Les engagements financiers

Engagements reçus

Aucun engagement reçu

Engagements donnés

Hypothèque immobilière donnée au Crédit Mutuel pour le prêt de 320 000 € relatif à l'acquisition des bureaux de Dannemarie, capital restant dû au 31 décembre 2025 de 115 874 euros.